

L'hon. M. POWER: Pas exactement tous. Pas même la moitié.

M. MacNEIL: Y a-t-il un nombre important de personnes dans les hôpitaux pour la seule raison qu'ils ont besoin de soins à domicile?

L'hon. M. POWER: Exactement 378, et mon honorable ami ne doit pas oublier que nous avons un certain nombre de personnes souffrant de maladies mentales.

M. GREEN: Combien d'anciens combattants ont été traités dans ces hôpitaux du ministère au cours de la dernière année financière, tant les malades hospitalisés que ceux qui ne le sont pas?

L'hon. M. POWER: Le nombre varie de 2,300 à 2,500 chaque jour de l'année. Je ne crois pas que le nombre ait dépassé 2,500. Il est plus considérable en hiver qu'en été.

M. GREEN: Les chiffres donnés à la page 27 du rapport du ministère indiquent que l'on a traité 2,212 malades hospitalisés et 8 non hospitalisés, ce qui fait un total de 2,220 au 31 mars 1937. Le nombre en était-il plus faible ou plus considérable le 31 mars 1938?

L'hon. M. POWER: Je crois que la différence est d'environ 100. En 1937, il y en a eu 2,220 et en 1938, 2,105. Voici les trois grandes classifications: traitement général; traitement pour la tuberculose et traitement pour maladie mentale. Je n'ai pas le total ici. Il nous faut aussi ajouter les malades qui se trouvent dans les autres hôpitaux, les hôpitaux pour les maladies mentales des provinces. Dans la Colombie-Britannique le nombre en est de 98, je crois, et il n'est pas compris dans ces chiffres. Il y en a aussi dans la Saskatchewan.

M. GREEN: Etant donné que le nombre diminue, nous avons encore le même nombre d'hôpitaux et le même personnel, ne serait-il pas possible d'accorder le traitement à l'hôpital à des hommes qui ne sont pas pensionnés, bien qu'ils aient été blessés par des coups de feu et aussi à ceux qui reçoivent l'allocation accordée aux anciens combattants?

L'hon. M. POWER: On prend soin actuellement d'un grand nombre de ces cas.

M. GREEN: Mais on pourrait affecter un crédit quelconque dans ce but.

L'hon. M. POWER: Je ne tiens pas à établir des règlements qui m'enlèveraient l'occasion de le faire. Je préfère continuer comme nous l'avons fait et de permettre l'admission d'un aussi grand nombre que possible sous le [M. MacNeil.]

régime des présents règlements. Je pense que nous y réussissons assez bien.

M. GREEN: Le ministre possède-t-il pour les quelques dernières années des statistiques sur le nombre d'admissions et le coût du soin de ces malades et des allocations d'hospitalisation?

L'hon. M. POWER: Elles sont consignées dans chaque rapport annuel. Je ne les ai pas pour la présente année.

M. McCANN: Comment vos frais se comparent-ils avec ceux des établissements civils?

L'hon. M. POWER: Ils sont inférieurs à la moyenne des frais des établissements civils. Il ne nous en coûte pas plus pour avoir soin de nos propres malades que si nous les plaçons dans des hôpitaux civils.

M. McCANN: N'est-il pas vrai qu'un bon nombre de ceux qui sont dans ces hôpitaux n'y sont pas sous traitement, mais y restent dans le but d'avoir un domicile?

L'hon. M. POWER: Oui, 378 d'entre eux.

(Le crédit est adopté.)

Subventions diverses.—Subvention à l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, \$5,000.

M. PELLETIER: Pendant combien d'années cette subvention a-t-elle été accordée à cette association?

L'hon. M. POWER: Elle ne se réunit pas tous les ans, environ tous les deux ans.

M. PELLETIER: Combien de fois a-t-elle reçu cette subvention?

L'hon. M. POWER: Je sais qu'elle l'a reçue vers 1934 ou 1936. Je ne saurais dire si elle l'a reçue en 1932.

M. PELLETIER: Quel est le but de cette subvention et quels services accomplissent ces personnes?

L'hon. M. POWER: Il s'agit d'une convention des médecins de langue française de l'Amérique du Nord. Cette année, l'argent va servir effectivement, comme il a déjà servi une fois dans le passé, je crois, à amener des médecins distingués des vieux pays.

Le très hon. M. BENNETT: De Paris.

L'hon. M. POWER: Ils ont invité un médecin de Paris la dernière fois et je sais que l'intention est la même cette année. J'ignore si l'on songe à inviter un médecin ou plusieurs. L'honorable député sait sans doute qu'une forte proportion des médecins français du Canada et de tout l'Amérique ont étudié à